

Tarifs et taxes diverses guide 2020

Délibération
du 16 décembre 2019



LIBELLE	TARIFS 2020
DROITS D'UTILISATION DES VOIRIES	
Occupation du domaine public et des infrastructures municipales par les opérateurs de télécommunications	
- Droits d'usage des infrastructures municipales utilisées pour la mise en place de câbles le ml / par an	4,06 €
- Occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'équipements techniques de téléphonie mobile par station relais (hors convention spécifique)	11 000,00 €
<u>COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CRAN-GEVRIER</u>	
Location d'infrastructures de réseau de communications électroniques propriété de la Commune.	
Le mètre/fourreau/an - Tarifs hors taxes	
Fourreau diamètre 42.6/50 (y compris chambres de tirage)	1,50 € H.T.
Fourreau diamètre 60 (y compris chambres de tirage)	1,70 € H.T.
Occupation du domaine public (DP) par les opérateurs de télécommunications	
DP routier communal : artère en souterrain - le km/artère */an	38,80 €
DP routier communal : artère en aérien - le km/artère */an	51,74 €
DP routier communal : autres (cabines, chambres) - le m ² /an	25,87 €
DP non routier communal : artère en souterrain - le km/artère */an	1 293,45 €
DP non routier communal : artère en aérien - le km/artère */an	1 293,45 €
DP non routier communal : autres (cabines, chambres) - le m ² /an	840,74 €
* On entend par artère : dans le cas d'une utilisation du sol ou du sous-sol, un fourreau contenant ou non des câbles, ou un câble en pleine terre et dans les autres cas, l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.	